



Zone 6

Instance de Pilotage Inter-réseaux de
l'Enseignement qualifiant

Instance de pilotage Inter-réseaux de l'enseignement qualifiant

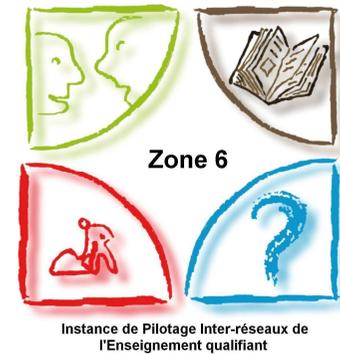
Zone 6

Namur



Comité Subrégional
de l'Emploi et de la Formation

CONTEXTE GENERAL

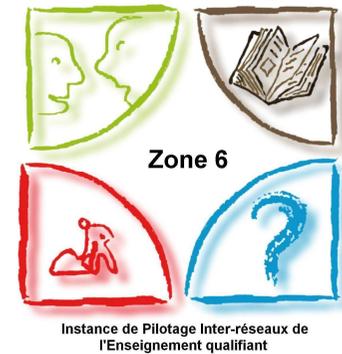


- Projet pilote à Charleroi (2008-2009)

- Constats :
 - Sections de qualification sous-fréquentées ;
 - Métiers en pénurie ;
 - Problématique d'orientation des élèves.

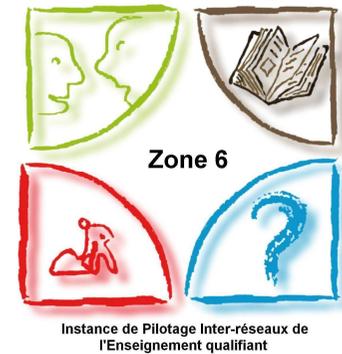
- Mise en place de 3 projets d'actions (2009/2010) :
 - découverte des métiers techniques au 1er degré,
 - découverte des métiers techniques au 3e degré,
 - maisons passives complémentaires.

CONTEXTE GENERAL



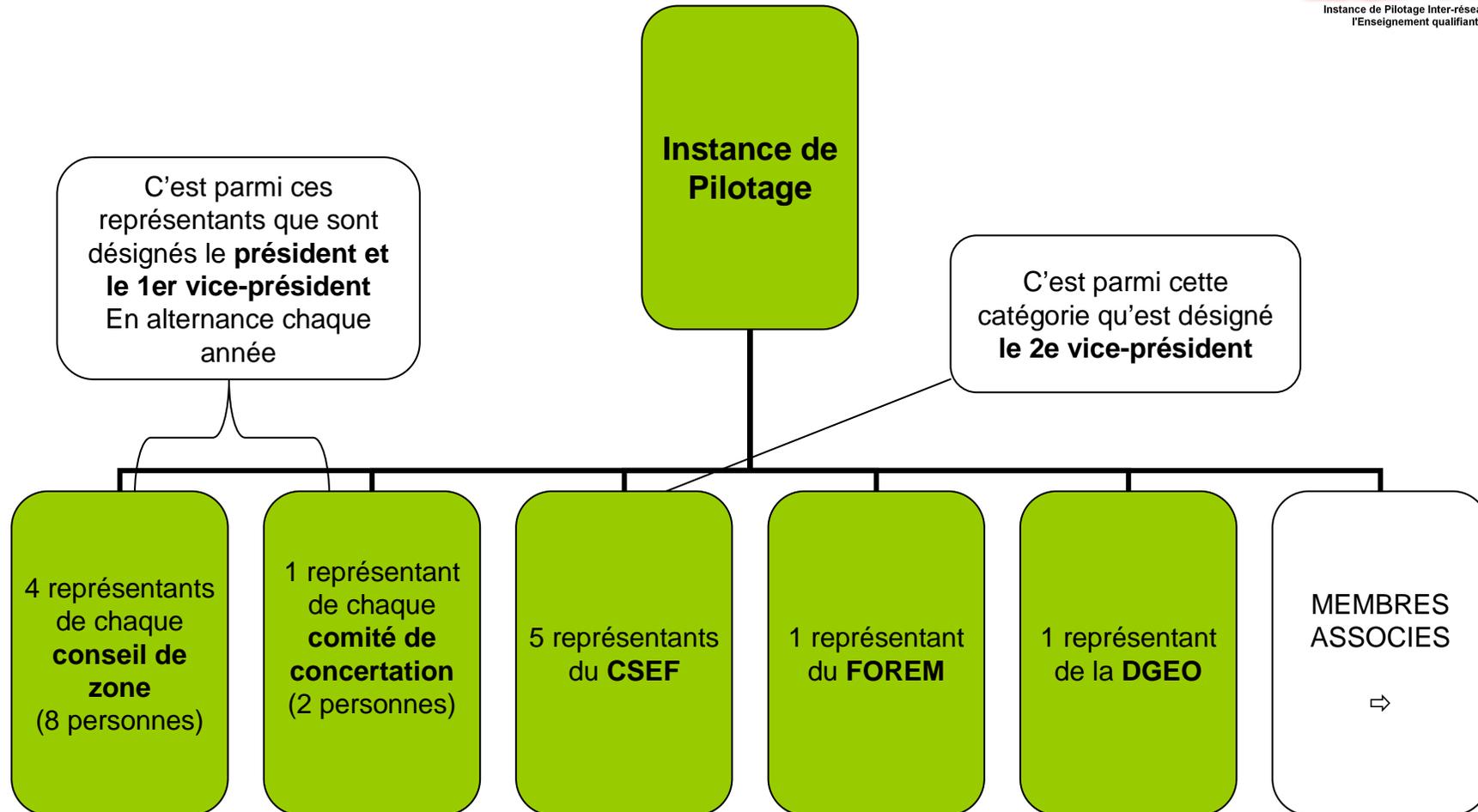
- Évaluation positive du projet pilote
 - Généralisation sur l'ensemble du territoire de la Communauté
- **Décret du 30 avril 2009 (MB 15.07.09)**
- Relatif à la création d'instances sous-régionales de pilotage et à l'octroi d'incitants visant un redéploiement plus efficient de l'offre d'enseignement qualifiant dans une perspective de développement territorial

OBJECTIFS DE L'INSTANCE

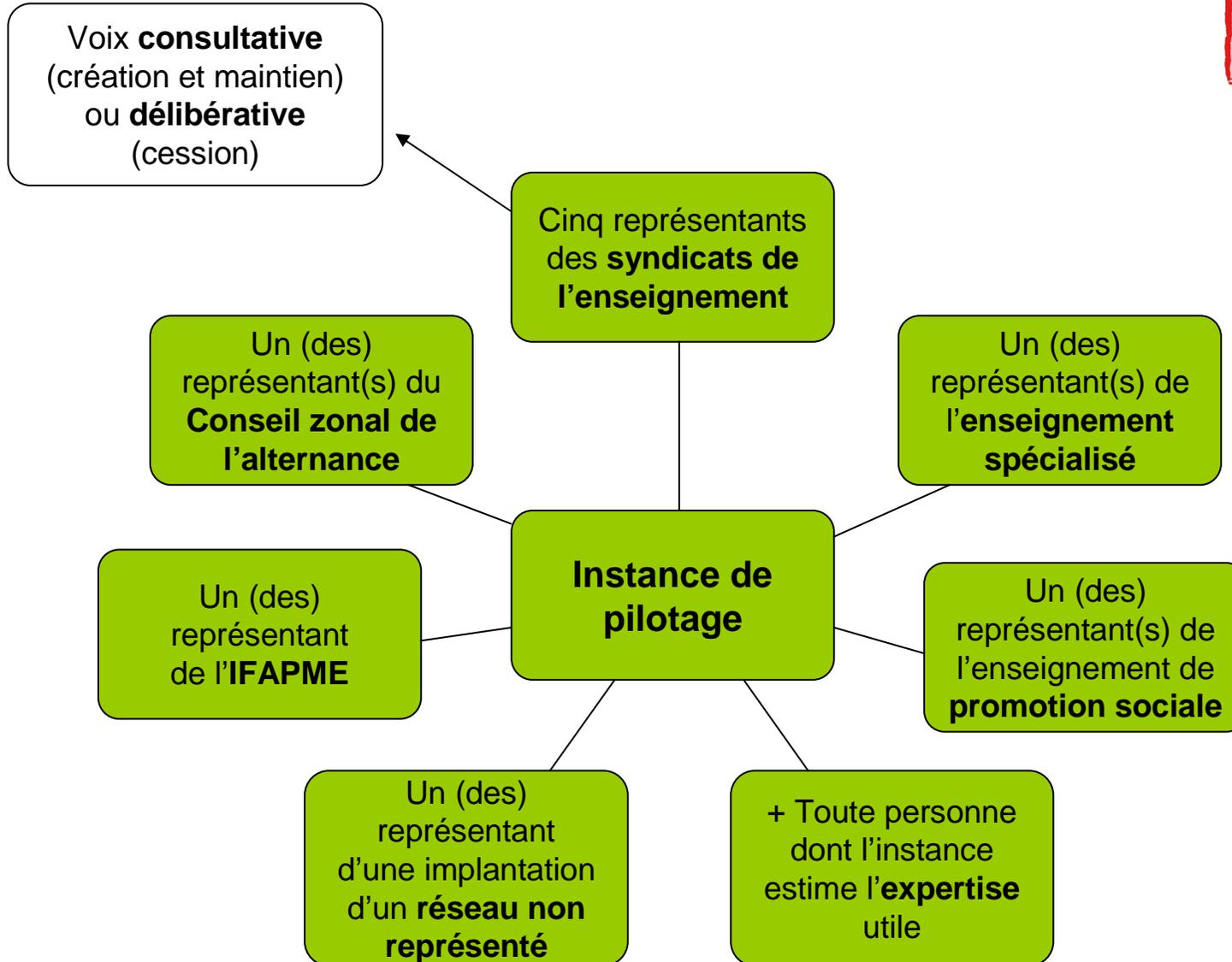


- Favoriser une démarche volontaire de concertation :
 - Entre les réseaux d'enseignement,
 - Entre les réseaux d'enseignement et les représentants du monde socio-économique,
 - A propos de l'offre d'enseignement secondaire qualifiant.

COMPOSITION - Membres effectifs



COMPOSITION - Membres associés



COMPETENCES TERRITORIALES



- Basée sur les 10 « zones » d'enseignement en Communauté française :

1. Bruxelles - Capitale
2. Nivelles
3. Huy - Waremme
4. Liège
5. Verviers
6. **Namur**
7. Luxembourg
8. Hainaut Occidental
9. Mons - Centre
10. Charleroi - Hainaut Sud

COMMENT ?



- Échanger des informations et délibérer
 - Sur l'offre d'enseignement qualifiant de la zone
 - Sur le marché du travail

- Faire des propositions de formation

- Attribuer des incitants à des projets de redéploiement

- Mener des études et des actions en lien avec l'objet du décret

OCTROI D'INCITANTS



- Des incitants seront octroyés par l'instance aux établissements
 - soit pour **maintenir** une option faiblement fréquentée;
 - soit pour **créer** une nouvelle option;
 - soit en cas de **cession** d'une option si plusieurs établissements décident de concentrer certaines options dans un établissement de la zone.

QUELS INCITANTS ?



- Octroi de **périodes professeurs** supplémentaires;
- Octroi de **dotations** ou subventions complémentaires pour l'option concernée;
- Obtention d'une **dérogation** aux normes de création de l'option;
- Octroi d'un **statut de priorité** aux projets déposés au Fonds d'Equipements des écoles techniques et professionnelles;
- Prise en charge de **frais de transfert** éventuel des équipements en cas de cession d'options ou de frais d'aménagements d'infrastructures.

CRITERES DE SELECTION



- La correspondance avec les **métiers en pénurie** identifiés par le FOREM.
- La cohérence et la pertinence du projet au regard de l'**offre de formation globale** sur la zone concernée.
- L'utilisation d'**outils pédagogiques** de formation existant (Centres de Compétences et/ou de référence, Centres de technologie avancée).

MODE DE PRISE DE DECISION



- Au consensus de tous les membres effectifs :
 - Conseils de zones des deux caractères (8 voix)
 - Comités de concertation des deux caractères (2 voix)
 - CSEF (4 voix)
 - FOREM (1 voix)
 - DGEO (1 voix)
 - + Syndicats Enseignants si cession d'options (5 voix)

- Si consensus impossible, unanimité des membres suivants :
 - Conseils de zones des deux caractères (8 voix)
 - Comités de concertation des deux caractères (2 voix)
 - CSEF (4 voix)

MOYENS BUDGETAIRES



- Le budget octroyé pour chaque zone dépendra :
 - Du nombre d'élèves du qualifiant dans la zone
 - De l'indice socio-économique de la zone

CONTACT



LODKA JENTGEN

Chef de Projet

c/o CSEF

Avenue Prince de Liège, 137

5100 Jambes

Tel: 081/ 48 67 84

Fax: 081/ 48 69 87

Courriel: lodka.jentgen@cfwb.be